



CONFIDENTIAL

Canada CONFIDENTIEL

Ottawa, February 24, 1989

Ottawa, le 24 février 1989

CIRCULAR DOCUMENT

CIRCULAIRE

Admin No. 7/89 (ISS)

Admin N° 7/89 (ISS)

ACCESS TO SENSITIVE AREAS AT
MISSIONS ABROAD

ACCÈS AUX SECTEURS À ACCÈS
RÉGLÉMENTÉ DANS LES MISSIONS À
L'ÉTRANGER

This Circular Document addresses the question of access by locally-engaged staff (LES) to the Sensitive Areas of missions abroad.

La présente circulaire traite de la question de l'accès du personnel engagé sur place aux secteurs à accès réglementé des missions à l'étranger.

The current Manual of Security Instructions (MSI) specifies in Chapter 4 that employees who have unescorted access to the Secure Zone (i.e., where the Registry and Communications Centre are located) must have a Top Secret clearance. The current MSI does not, however, stipulate the level of security clearance required for unescorted access to the Sensitive Area (i.e., the area where the Head of Mission, Political/Economic offices etc. are located). The new MSI, which will be released next year, will specify that a Secret level clearance is required for such access to the Sensitive Area.

Le Manuel des instructions de sécurité (MIS) stipule au chapitre 4 que les employés qui ont accès sans escorte à la zone de sécurité (où se trouvent la salle des archives et le centre des communications) doivent détenir l'habilitation sécuritaire Très Secret. Le manuel ne précise cependant pas le niveau d'autorisation nécessaire pour accéder sans escorte aux secteurs à accès réglementé (la zone où sont situés, par exemple, les bureaux du chef de mission et des services politiques et économiques). Le nouveau MIS, qui paraîtra l'an prochain, précisera que l'accès sans escorte à cette zone est réservé aux personnes détenant la cote de sécurité Secret.

.../2

FOR ACTION

Heads of Mission

POUR SUITE À DONNER

Chefs de mission

FOR INFORMATION

Deputy Ministers
Assistant Deputy Ministers
Directors General
Directors

À TITRE D'INFORMATION

Sous-ministres
Sous-ministres adjoints
Directeurs généraux
Directeurs